
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/066

FINANCES LOCALES (7.6)

**Fixation des tarifs pour
le coût de nettoyage
ramassage des déchets**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND,
M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SAUZEAU	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme NUNS
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

M. DEBAECKER, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

La propreté de la ville demeure un des axes majeurs de l'action municipale.

La grande majorité des désordres de propreté constatés relèvent de l'indiscipline des usagers des espaces publics.

Dans le but de dissuader les incivilités et en complément des actions municipales engagées en matière de communication et de sensibilisation, il est proposé de revoir à la hausse les tarifs d'intervention facturés aux contrevenants lorsque l'intervention des services municipaux est nécessaire.

	Tarifs
Frais de dossier	70€
Dépôts sauvages	S'agissant de personnes physiques : Déchets non spéciaux : 135€/m³/15€/ sac poubelle avec un minimum de 75€ Déchets spéciaux (DDS-D3E-Gravats-Amiante) : 270€/m³ Pneu : 50€ l'unité S'agissant des personnes morales : Déchets non spéciaux : 200€/m³ Déchets spéciaux (DDS-D3E-Gravats-Amiante) : 400€/m³ Pneu : 75€ l'unité
Jets de déchets sur espaces publics	Déchets ordinaires (papiers, mégots, canettes) : 65€ Déchets dangereux ou à risques infectieux : 130€
Déjections canines	100€ / forfait
Nettoyage des espaces publics	Lavage : 55€/m² Désherbage : 50€ pour les 10 premiers mètres linéaires 10€/m suivant
Tags et graffitis	100€/m²
Affichage sauvage	Affiche collée et / ou accrochée : 50€/unité Panneau publicitaire sur rapport : 100€/unité

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

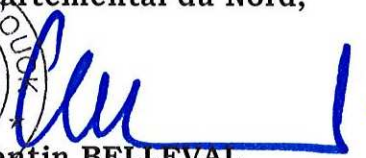
- De valider les tarifs d'intervention repris dans le tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures nécessaires pour le recouvrement de ces indemnisations.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,


Adrian MEIRLAND